

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°11 U

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la délibération prise par le Conseil Communautaire dans sa séance du 10 avril 2025 concernant le renouvellement des marchés d'assurances dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Un groupement de commandes a été constitué entre la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » et la Commune de Lapalisse.

Le groupement de commandes est constitué de sa propre commission d'appel d'offres composée par les deux commissions d'appel d'offres de chaque collectivité.

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

Pour assurer la Présidence de ce groupement, il est proposé de désigner Madame Stéphanie CHERVIN.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

OBJET :

**RENOUVELLEMENT DES
MARCHÉS
D'ASSURANCES
CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 003-240300491-20260402-ASSURANCES26-DE



- de désigner Stéphanie CHERVIN pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et en assurer la Présidence.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 13 AVR. 2026
Publié le : 13 AVR. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"